

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2025-CM27NOV-06 SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

FINANCES : Tarifs municipaux 2026 – Salles communales

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Christine VISSET, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. David GEFFROY, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Patrick CAINJO, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET à M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Armelle LE PRÉVOST à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Marina LE CALLONNEC à Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Pierre LE PALUD à M. Éric CORFMAT

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 18 – Pouvoirs : 10 – Votants : 28

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal.

À cet effet, elle rapporte que la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », qui s'est réunie le 13 novembre 2025, propose d'appliquer, pour 2026, une hausse moyenne de 2 % sur les tarifs de location des salles communales afin de tenir compte de l'évolution moyenne des charges de fonctionnement.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs tels que ci-dessous :

Salle Multifonctionnelle et Salle Joseph Le Cheviller	TARIFS 2026
Associations de Grand-Champ : locations en semaine, hors week-end et jours fériés	
Manifestations non payantes (réunions, vins d'honneur, assemblées générales)	Gratuit
Manifestations payantes à but lucratif (en cas de location en semaine sur plusieurs jours, gratuité sur le premier jour) Gratuité une fois par an	Voir tarifs ci-dessous
Associations de Grand-Champ : samedi – dimanche	
Manifestation en demi-journée	53 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	95 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	111 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	155 €
Particuliers et Entreprises de Grand-Champ et agents communaux : du lundi au dimanche inclus	
Manifestation en demi-journée	53 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	95 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	111 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	155 €

Associations, Particuliers et Entreprises EXTÉRIEURS à Grand-Champ : du lundi au dimanche inclus	
Manifestation en demi-journée	106 €
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	190 €
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	221 €
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	311 €
Forfait Ménage	58 €

Autres salles communales

D'autres salles communales (maison des associations, ...) peuvent être mises à disposition, sur demande, à des entreprises pour des formations - Location en semaine uniquement

TARIFS 2026	
Location à la journée	108 €
Location à la demi-journée	67 €
Location à l'heure (minimum deux heures)	13.30 €
Une caution de 150 € sera demandée quel que soit l'occupant, y compris pour les locations gratuites, et restituée après état des lieux, effectué par les services municipaux,	
Ces tarifs ne concernent pas les associations dont ces salles sont les locaux dédiés sauf en cas de manifestation avec entrée payante où le tarif ci-dessus s'applique.	
Ti Kreiz Ker (salle d'expositions)	Gratuit
Associations locales à but non lucratif et établissements publics et assimilés	Gratuit
Associations reconnues d'utilité publique	Gratuit
Toute exposition organisée par une personne de la commune et ne donnant pas lieu sur place à la prise de commandes ou à la vente de produits ou d'objets	Gratuit
Autres : particulier ou association extérieure, forfait/semaine	83 €
Badges d'accès aux salles - au-delà des badges fournis	16 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 13 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifs, pour les salles communales, au 1^{er} janvier 2026, tels que présentés ci-dessus ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY

